

Département du Val d'Oise  
Ville de La Frette-sur-Seine



Accusé de réception en préfecture  
095-219502572-20260402-d-2026-17-AU  
Date de télétransmission : 14/04/2026  
Date de réception préfecture : 14/04/2026

## Extrait du registre des décisions du Maire

**OBJET :** CAISSE D'EPARGNE ILE-DE-FRANCE - OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE D'UN MONTANT DE 300 000 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22,  
Vu la délibération n° 2026-30 du 21 mars 2026, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,  
Vu la nécessité pour la commune de mettre en place une ligne de trésorerie,  
Après avoir consulté divers organismes,  
Considérant la proposition de la Caisse d'Epargne Ile-de-France,

### DECIDE

**De contracter**, pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, auprès de la caisse d'épargne, une ligne de trésorerie interactive dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant :	300 000 €
Durée :	6 mois
Index :	EURIBOR 1 semaine
Marge :	+ 0,93 % sur la base de calcul « exact/360 »
Périodicité de paiement des intérêts :	mois civil
Mise à disposition du capital :	Par crédit d'office en J pour une demande en J-1 avant 16h30 (pas de montant mini)
Remboursements des fonds :	Par débit d'office en J pour une demande en J-1 avant 16h30 (pas de montant mini).
Frais de dossier :	500 €
Commission de non-utilisation :	0,15% de la différence entre le montant de la ligne et l'encours quotidien moyen.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 2 avril 2026.

Le Maire,  
Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération Val Parisis,

Philippe AUDEBERT